Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260605-D2026049-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, M. MORIN, Mme BARBÉ, Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absente : Mme GRANNEC (excusée).

Pouvoir : Mme Marie-Laurence GRANNEC à Mme Anne BARBÉ.

Secrétaire : M. Olivier LETORT.

TARIFS GARDERIE ET ÉTUDE SURVEILLÉE 2026-2027

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la garderie mais pas ceux de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2026-2027. Les tarifs sont donc les suivants :

1) Le matin de 7h00 à 8h15 : 0,54 € le ¼ d'heure,
2) Le soir de 16h30 à 19h00 : 0,54 € le ¼ d'heure,
3) Dépassement occasionnel de l'horaire du soir après 19h00 : 3 € le ¼ d'heure par enfant et par jour,
4) Etude surveillée : 1,25 € par enfant en plus de la garderie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ch. BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY
35320